

CORONAVIRUS COVID-19

Information aux membres - Note n°3

Note au **7 Avril 2020**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19 est toujours en cours sur le territoire et nous attendons maintenant de connaître la fin de la période de confinement et surtout, les mesures dites de « déconfinement ». Cette note se focalise sur le traitement de la crise. Les autres informations de notre association peuvent se trouver sur notre site ou dans la Mail News « classique » qui vient de vous être envoyée. En ce qui concerne directement la crise liée à la pandémie, voici ce que nous pouvons porter à votre connaissance à cette heure :

Nous sommes toujours au **stade 3** avec les mêmes mesures de confinement pour le moment. Aussi nous vous demandons de veiller à **ne pas recevoir de public** et à éviter au maximum l'échange en présentiel avec vos clients. Nous vous rappelons par ailleurs que les employeurs que vous êtes sont tenus à une **obligation qui apparaît comme de résultat en matière de sécurité sanitaire** de leurs employés. Veuillez donc à faire appliquer scrupuleusement les consignes des autorités par vos équipes. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site du [gouvernement](#).

Pour autant, nous sommes tenus à une obligation de **continuité du service** vis-à-vis de nos clients. Veuillez donc également à accompagner, autant que faire se peut, vos clients qui, dans la situation actuelle vont probablement s'inquiéter à raison. L'ANACOFI a pris contact avec plusieurs fédérations de nos fournisseurs afin de s'assurer que leurs membres prendront bien en compte la situation, ne négligeront pas les partenaires que nous sommes et y voir clair quant à la capacité à traiter les dossiers de manière digitale. La FFA a répondu par un communiqué de presse. L'AFG pour sa part nous remonte périodiquement des informations sur ses membres et leur capacité à traiter à distance (signature électronique, etc.). Nous maintiendrons le contact pendant toute la crise. Nous entendons cependant des bruits de difficultés avec banques, assureurs et promoteurs. Nous vous invitons à nous **remonter les difficultés que vous constateriez**.

Par ailleurs, nous continuons à échanger avec Bercy et la CPME. Nous avons pu faire évoluer les textes d'urgence et recevons quasiment tous les jours des informations et éléments que nous mettons à disposition quand ils nous paraissent utiles à votre bonne gestion de la crise.

Comme vous le savez, l'ANACOFI s'est organisée et nous parvenons à vous accompagner presque normalement, malgré les contraintes qui s'imposent à nous. Merci à l'immense majorité d'entre vous qui veille à tenir compte de la situation et des recommandations qui se trouvent dans nos notes.

Nous veillons autant que nécessaire à la mise à jour de cette note mais **vous invitons à consulter régulièrement la partie de notre site créée** qui restera active et mise à jour pendant toute la crise : [site internet](#).

Toute l'équipe reste sur le pont, à votre écoute et à votre service.

Cordialement

David CHARLET
Président
Page 1 sur 3

Informations Pratiques Administratives

Information ORIAS :

Les services du Casier judiciaire national ne sont plus en capacité de traiter les demandes d'interrogation du bulletin n° 2 (n°3 également). Les membres de la commission ont validé la mise en place d'une solution dégradée, en accord avec le commissaire du Gouvernement.

Cette solution consiste à adresser aux intermédiaires (CIF, IAS, IOBSP), pour toute nouvelle demande d'inscription, une déclaration sur l'honneur à retourner complétée et signée et accompagnée d'un courrier expliquant, notamment, les risques encourus en cas de fausse déclaration. Les demandes d'inscription seront réputées complètes à la réception de ladite attestation et pourront alors être affectées en commission d'immatriculation. Le personnel de l'Orias prendra attache avec les intermédiaires dont les demandes ont été validées dans l'intervalle.

A l'issue de la période de confinement, les demandes ayant bénéficié de ce traitement dégradé, seront adressées au CJN en priorité.

L'ANACOFI-CIF est donc amenée à demander ladite attestation pour toute nouvelle adhésion. Les bulletins n°3 seront demandés aux adhérents concernés dès réouverture des services du Casier judiciaire national.

Voici les liens vous permettant de faire vos différentes demandes à cette heure :

31 mars 2020 : FAQ du Gouvernement sur le prêt garanti par l'Etat : [cliquez ici](#)

31 mars 2020 : Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie et des Finances a confirmé que : « *à la demande de plusieurs organisations professionnelles, le gouvernement élargit dès le mois de mars, l'accès au fonds de solidarité: le seuil de perte de chiffre d'affaires passe de 70 à 50%* ». Pour connaître les démarches : [cliquez ici](#)

Employeurs, êtes-vous éligibles à l'activité partielle ? [Site du Ministère du Travail](#)

Informations sur le chômage partiel (mise à jour récente) : [cliquez ici](#)

Coronavirus COVID-19 : Les mesures de soutien aux entreprises [cliquez ici](#)

Mesures d'urgence pour les entreprises confrontées au Covid-19 [cliquez ici](#)

Les réponses du Gouvernement aux difficultés rencontrées par les indépendants (dont les micro-entrepreneurs) [cliquez ici](#)

L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus COVID-19. Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ? [Cliquez ici](#)

Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel : [cliquez ici](#)

Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus : [site AMELI](#)

Covid-19 : extension du téléservice [declare.ameli.fr](#) à certaines personnes à risque élevé

Par ailleurs, vous avez toujours la possibilité de nous remonter les dossiers de TPE/PME confrontées à des donneurs d'ordre publics ou privés cessant ou retardant les paiements, à rebours des relations normales entre clients et fournisseurs.

La CPME lance une enquête relative aux effets de la crise sur les entreprises. Pour répondre au sondage : [Covid-19 et confinement - Quelles conséquences sur votre activité ?](#)

Informations pratiques fonctionnement ANACOFI

Pour information ou rappel, notre plan de continuité d'activité pour cette crise qui s'annonce durable nous amène à prendre les décisions suivantes et à vous recommander les comportements suivants :

- Les membres ne sont plus reçus au siège ;
- Les permanences sont assurées par mail et téléphone, étant entendu que les lignes sont transférées chez des salariés en télétravail, ce qui limite la capacité à traiter un volume important d'appels. Par ailleurs, pour des questions de sécurité, il ne sera pas toujours possible au salarié répondant d'accéder aux données des serveurs depuis chez eux.
- Nous avons fait l'effort de rattraper tous les retards de traitement avant l'annonce du Premier Ministre mais vous devez comprendre que les temps de traitement peuvent parfois être allongés ;
- Priorisez les mails ;
- Les nouveaux dossiers d'adhésion doivent au maximum être déposés en version numérique. Les commissions d'admission se tiendront pendant toute la crise. La date de commission d'admission indiquée sur le site est une date de début de traitement. Les dossiers sont traités administrativement pour le papier les lundis puis complétés par les pièces reçues en digital jusqu'au mercredi. La commission se tient formellement le vendredi pendant les 2 vendredis qui suivent la date indiquée sur le site ;
- Comme pour les inscriptions et immatriculations ORIAS, les nouveaux dossiers d'adhésion ANACOFI-CIF seront complétés par une attestation sur l'honneur d'honorabilité tant que les services du Casier judiciaire national seront fermés.
- Les contrôles sur sites sont suspendus. Nous serons amenés prochainement à réaliser la partie qu'il est possible de réaliser à distance (envoi de vos documents réglementaires) ;
- Le Tour de France de formation en présentiel est suspendu jusqu'à fin Mai. Nous mettons à jour et produisons de nouveaux modules le plus rapidement possible, qui sont mis en ligne aussi vite que la digitalisation est possible. A cette heure 80% des modules prévus sont accessibles. Nous communiquerons à ce sujet périodiquement, comme nous l'avons déjà fait. Nous vous recommandons de profiter de cette période pour vous débarrasser de vos obligations de formation, sachant que vous nous rendrez par ailleurs un immense service, car nous pouvons traiter pleinement ce sujet en digital et que cela soulagera la charge prévisible en fin d'année ;
- Nous vous recommandons également d'en profiter pour mettre à niveau vos procédures et documents ;
- Notre Assemblée Générale se tiendra en ligne. Elle est à cette heure prévue le 30 avril ou au plus tard, début mai 2020. Vous recevrez 2 ou 3 semaines avant une invitation digitale. Ce timing est sous réserve des tests qui sont en cours ;
- Notre Grand Evènement de l'année sera notre Université d'été, dont la journée publique, à laquelle d'autres organisations nous ont déjà indiquées souhaiter se joindre. Elle est finalement prévue le 3 septembre. Nous y ferons le point sur la situation et les actions menées et à mener pour le redémarrage de notre économie et de nos entreprises.